

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de Mme Annie Clerc

Composition de la sous-commission

Mme Esma Aris (POP) – excusée
M. Pascal Bühler (PS)
M. Marc Arlettaz (UDC) – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 en présence de Madame Annie Clerc. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann ainsi que MM. Favre, Kernén et Laini pour le groupe 430, MM. Scheurer et Bossy pour les groupes 301, 311, 312, 314, 315, 318 et 321, Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger ainsi que M. Latrèche pour les groupes 483 et 482.

Ecole obligatoire (430)

Depuis 2010, le compte 430 (école obligatoire) regroupe toutes les activités anciennement réparties entre Ecole enfantine, Ecole primaire et Ecole secondaire.

L'application progressive du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande constitue le fil conducteur de l'ensemble des changements actuels au sein de l'école chaux-de-fonnière. Ces nouveautés, et en particulier l'intégration dans l'école obligatoire des deux niveaux de l'Ecole enfantine, nécessitera, à la rentrée 2011, l'ouverture de six nouvelles classes, soit en principe deux classes par secteur, afin d'absorber la demande supplémentaire (environ 20% d'élèves non scolarisés aujourd'hui).

Le concordat HarmoS nécessite également en parallèle un renforcement de l'accueil parascolaire. Les classes enfantines seront par conséquent, si possible, rapprochées des collèges primaires, afin d'optimiser les structures.

L'intégration de l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel (ESIP) implique des augmentations de charges sur de nombreux postes du groupe 430. Ces charges supplémentaires (CHF 1'497'500.-) sont exactement compensées par des recettes, en particulier par les contributions de Communes (compte 452 1000) et par les subventions cantonales relatives à l'ESIP (CHF 554'300.-).

Les charges de personnel représentent environ 85% des charges du groupe 430. L'augmentation sensible de ces charges (environ 6% par rapport au budget 2010) est due à l'intégration de l'ESIP ainsi qu'aux renchérissements liés aux mesures salariales de la fonction publique cantonale.

Les augmentations de coût du matériel d'enseignement sont majoritairement imputables à la nouvelle forme des documents pédagogiques, qui ne sont plus édités sous la forme de cahiers par les services cantonaux, mais sont disponibles par le Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN). Cette manière de procéder implique qu'une masse conséquente de matériel d'enseignement est imprimée sur les photocopieuses des écoles, ce qui revient indirectement à un transfert de charges du Canton à la Ville. La Ville signalera prochainement sa position au Canton à ce sujet.

La sous-commission accepte les modifications suivantes par rapport à la version du budget au 13 octobre 2010 :

- 312 1000 – Chauffage
Les TP, responsables de l'évaluation de ce poste, estiment trop pessimistes leurs premières évaluations, compte tenu des baisses de prix des combustibles.
Le poste est diminué de CHF 10'000.-, soit CHF 949'200.-
- 312 2100 – Electricité – Eau – Gaz
Des propositions ont été émises par Viteos, qui permettraient de mieux adapter les tarifs de l'électricité pour les collèges.
Le poste est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 394'200.-
- 316 1000 – Locations
Des locaux ont pu tout récemment être remis.
Le poste est diminué de CHF 8'000.-, soit CHF 608'700.-
- 317 1600 – Frais éducatifs et de prévention
Ce poste a été réévalué. Une légère diminution peut être effectuée sans préjudice des projets concrets à court terme.
Le poste est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 80'000.-

- 317 4100 – Camps et excursions
436 8200 – Camps scolaires – Participation parents
Le coût des camps peut être évalué à la baisse, du fait d'une légère diminution des effectifs touchés par ceux-ci et sans que la substance ne soit réduite. De ce fait, la participation financière globale demandée aux parents devra également diminuer.
Le poste 317 4100 est diminué de CHF 15'000.-, soit CHF 409'300.-.
Le poste 436 8200 est diminué de CHF 5'000.-, soit CHF 195'000.-.
- 427 6000 – Location des bâtiments
Le Foyer de l'Ecolier utilisant des salles de bâtiments scolaires, la location de ces salles lui est refacturée.
Le poste est augmenté de CHF 22'000.-, soit CHF 537'300.-
- 436 3100 – Remboursements divers
Le poste est augmenté de CHF 3'500.-, soit CHF 18'000.-
- 452 1000 – Contributions des Communes
Le poste est augmenté de CHF 40'000.-, soit CHF 1'930'700.-

Au sujet des crédits proposés par le Conseil communal, le crédit de renouvellement mobilier et tableaux noirs (CHF 80'000.-) est passé à CHF 40'000.-, afin de limiter autant que faire se peut les investissements à consentir pour l'année 2011.

SCAS – Office d'aide sociale (301)

Le service communal d'action sociale (SCAS) regroupe de nombreuses activités.

Ses projets prioritaires pour 2011/ 2012 sont :

- la 3^{ème} étape de mise en œuvre des guichets sociaux régionaux (GSR) d'aide sociale, dans le cadre du désenchevêtrement Canton/Communes ;
- l'accueil extrafamilial, que les Communes doivent offrir d'ici 2014, conformément à la législation cantonale, et qui se divise entre accueil préscolaire (0-4 ans) et accueil parascolaire (4-12 ans).

Au niveau de l'aide sociale, la Ville fournit un gros effort pour l'insertion socio-professionnelle (ISP) pour les moins de 30 ans, en partenariat avec la fondation Job Service. Ce partenariat est actuellement actif dans le suivi des entreprises, qui permet de s'assurer que l'ISP débouche sur un contrat stable, à durée indéterminée. Ce suivi offre également la possibilité de disposer d'une structure pour la gestion des conflits entre employeurs et bénéficiaires de l'ISP. Cette démarche est financée par le fonds relatif aux mesures anticycliques et s'inscrit aussi dans le suivi des personnes insérées dans les services communaux. Le Conseil communal réfléchit à la création d'un village des artisans, qui permettrait également d'espérer des résultats à long terme, en offrant la possibilité à des artisans de disposer de locaux à loyer modéré en échange de la participation à une démarche d'intégration professionnelle soutenue.

Le renchérissement et le système des échelons impliquent une augmentation des charges de personnel.

L'optimisation des ressources mise en place dans le courant de l'année 2010 entre assistants sociaux et personnel administratif permet d'augmenter le nombre de dossiers traités par chaque assistant social, tout en améliorant l'efficacité des tâches administratives (établissement des déclarations fiscales ou démarches liées aux assurances-maladie, par exemple) qui sont dorénavant confiées au personnel administratif qualifié à cet effet.

L'effet de la révision de la LACI, récemment acceptée au niveau fédéral, sur la Ville est encore difficile à chiffrer. D'après certaines estimations, des augmentations de charges de l'ordre de CHF 450'000.– à CHF 700'000.– ne peuvent pas être exclues.

Les résultats relatifs du groupe 301 par rapport au budget 2010 doivent être relativisés, compte tenu des éléments reportés au groupe 321 (SCAS – Participation aux institutions sociales). En l'occurrence, il s'agit du compte 361 1300 (part communale aux mesures d'intégration professionnelle) reportée au groupe 321 (CHF 2'160'000.–).

SCAS – Planning familial et consultation maternité (311)

Ce service ne subit pas de modifications majeures en termes de budget depuis l'exercice 2010.

Il convient de noter que des accords lient la Ville de La Chaux-de-Fonds à la Ville de Neuchâtel afin de former un pool global au niveau du planning familial, qui permette de compenser les tâches de HNe déplacées à Neuchâtel en matière d'accueil maternité/grossesse.

SCAS – Crèche Beau-Temps (312)

Ce service disparaît pour être remplacé par le 314 (crèche Chat Telot).

SCAS – Crèche Chat Telot (314)

La capacité d'accueil de la crèche du Chat Telot est plus élevée d'un tiers qu'à l'époque de la crèche de Beau-Temps (60 contre 45 enfants). Les charges comparées entre 312 et 314 s'en ressentent en conséquence.

Les charges par enfant sont du même ordre de grandeur.

La collaboration prévue entre les « pensionnaires » de la crèche et de la maison de retraite fonctionne bien.

Un projet de prévention de l'illettrisme, basé sur la lecture, en particulier pour les enfants allophones et leurs parents, est en cours de mise en œuvre en partenariat avec l'association PIP.

SCAS – Maison de retraite (315)

Les rénovations récentes amènent quelques augmentations de charges.

A l'inverse, la location facturée à la crèche du Chat Telot (314) par la maison de retraite (315) permet de disposer, au groupe 315, d'un excédent de revenus.

Il faut relever qu'une partie importante des studios de la maison de retraite a été transformée en appartements de 2 à 3 pièces, ce qui permet d'apprécier le poste 427 6000.

SCAS – Ferme Gallet (318)

Malgré le contexte économique peu favorable, la société Singer a conservé sa participation, à hauteur de 50%, au projet d'ouverture de la ferme Gallet. Cette convention permet à Singer d'obtenir préférentiellement, pendant plusieurs années, pour des collaborateurs de l'entreprise, 6 places de crèche.

Dans cette nouvelle structure qui devra ouvrir en août 2011, l'accueil sera plutôt orienté vers les enfants en bas âge.

SCAS – Participation aux institutions sociales (321)

Dans ce groupe 321 apparaît désormais la part communale aux mesures d'intégration professionnelle, en baisse sensible par rapport au budget 2010 (-CHF 220'000.-).

Deux adaptations sont approuvées par la sous-commission par rapport à la version du budget au 13 octobre 2010 :

- 365 1000 – Crèches et garderies
Le poste est diminué de CHF 40'000.-, soit CHF 5'431'500.-
- 366 1700 – Allocation communale
Le poste est diminué de CHF 30'000.-, soit CHF 320'000.-

Centre d'orthophonie (483)

Le Centre d'orthophonie est constitué de 17 orthophonistes (9,46 équivalent plein temps (EPT)) et deux secrétaires (0,85 EPT).

Avec la mise en œuvre du concordat HarmoS, une réflexion est en cours sur les adaptations à entreprendre au centre d'orthophonie, en particulier au niveau de l'évolution des relations, étroites, que le Centre entretient avec les Ecoles.

Toujours en lien avec l'application du concordat HarmoS ainsi qu'avec le futur concordat en matière de pédagogie spécialisée, la coordination de l'orthophonie avec les autres mesures de type parascolaire, telles que la psychologie scolaire, est en cours de développement.

Une sensible augmentation des absences non excusées a été constatée ces dernières années. Cette situation, qui était pénalisée jusqu'à aujourd'hui par une taxe de CHF 20.– ou CHF 30.–, crée des surcroûts de travail et des conflits dans l'emploi du temps des orthophonistes. A l'avenir et afin de réduire ces comportements, les absences récurrentes et non justifiées, après rappel, seront facturées au tarif horaire (soit CHF 96.–/h). Enfin, un crédit spécial (imputé au SIC, groupe 123) de CHF 10'000.– est sollicité par la mise à jour des licences informatiques pour les logiciels métier, liée à l'augmentation du nombre de postes utilisés.

Centre de santé scolaire (482)

Mise à part une légère augmentation des charges de personnel, le budget 2011 est comparable au budget 2010.

Beaucoup de projets pour le centre de santé scolaire :

- le suivi des enfants scolarisés, qui évolue d'un « recensement » de l'état de santé de tous les enfants, vers un suivi plus souple et plus axé sur la prévention. Une meilleure prise en charge des enfants arrivant de l'extérieur de la ville (d'autres communes ou cantons, ou de l'étranger), notamment grâce à l'échange d'informations avec les structures équivalentes d'autres collectivités, permet de déceler plus rapidement les situations délicates ou préoccupantes ;
- le projet « Ville-santé OMS », qui prévoit, avec le concours de divers chefs de service et de personnes de la société civile, la mise sur pied de projets simples et faciles à mettre en œuvre, qui puissent s'étendre de l'interne de l'administration à l'ensemble de la population pour faire suite à ceux déjà menés par plusieurs services de l'administration communale ;
- la prise en charge des élèves scolarisés à l'ESIP. Le centre de santé scolaire a présenté ses activités et communiqué sur ses prestations, qui se déroulent à la fois à La Chaux-de-Fonds et aux Ponts-de-Martel ;
- la poursuite des projets liés à la prévention contre l'obésité (par exemple, par rapport à l'offre en "en-cas" proposée dans les collèges).

Devant l'augmentation des coûts, le centre de santé scolaire a dû se résoudre à facturer certains actes médicaux. Ceux en lien avec les vaccinations par exemple, jusqu'alors gratuits, seront facturés CHF 10.–.

Conclusion

Globalement, l'augmentation des charges de personnel (renchérissement et adaptation des échelons) a un effet sensible sur des secteurs, tels que l'école, où les dotations en personnel sont élevées.

La mise en application du concordat HarmoS a des répercussions – évidemment – sur l'école, mais également sur les services liés.

L'accueil extrafamilial implique de nombreuses évolutions dans les structures existantes ainsi que la création de nouvelles structures, qu'il s'agisse de l'accueil préscolaire (crèches), où le nombre de places est en augmentation, ou de l'accueil parascolaire (partiel ou global), qui constitue un chantier majeur.

Au niveau de l'action sociale, plusieurs projets voient le jour afin de renforcer l'insertion professionnelle, mais surtout de permettre aux personnes de rester professionnellement actives et, ainsi, de sortir de l'aide sociale.

La sous-commission tient à remercier vivement la cheffe de dicastère et les chefs de services auditionnés pour leur excellente collaboration.

Le rapporteur
Marc Arlettaz